

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231222CM147 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE

Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Madame HADROT, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le  
Nombre de conseillers votants :    31      Publication le

---

**20231222CM147 - Demandes de subventions pour les projets d'investissements**

Lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2023, les élus de Saint-Jean de Braye ont pris acte du rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2024. A cette occasion les projets d'investissement ont été évoqués ainsi que les perspectives jusqu'à la fin du mandat.

Plusieurs projets pourraient bénéficier de financements de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL – Fonds Vert), d'agences (comme l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), d'Orléans métropole et de collectivités locales, notamment le Conseil régional Centre-Val de Loire et le Département du Loiret.

L'objectif est de pouvoir déposer les demandes dans les délais et notamment en janvier 2024 et de pouvoir agir rapidement lors de l'ouverture d'appels à projets et appels à manifestation d'intérêt en 2024.

Les projets dont la liste suit vont faire l'objet d'une formalisation et d'un dépôt de pièces techniques et administratives sur les plateformes numériques des financeurs (« démarches simplifiées » pour l'État par exemple). Les montants évoqués dans le ROB et le budget soumis au vote le 22 décembre 2023 sont exprimés en euros TTC et seront exprimés en euros HT dans les dossiers de demandes de subventions.

- Groupe scolaire Louis PETIT : réfection de la toiture et isolation pour un montant total de dépenses de 362 540 euros TTC dont 90 000 euros TTC en 2024.
- Groupe scolaire Louise MICHEL : remplacement du réseau de chauffage et restructuration du restaurant scolaire pour un montant total de dépenses de 375 000 euros TTC dont 200 000 euros TTC pour le réseau de chauffage en 2024.
- Centre-ville ; Quartier Jean ROSTAND : 5 487 524 euros TTC dont 835 000 euros TTC en 2024.
- Centre-ville ; locaux commerciaux de la place DANTON aménagement intérieur : 200 000 euros TTC.
- Centre-ville ; réaménagement des locaux de l'accueil-état civil et de la mairie : 270 000 euros TTC dont 130 000 euros TTC en 2024.
- Centre technique municipal, restauration des serres de production végétale : 350 000 euros TTC dont 175 000 euros TTC en 2024
- Quartier du pont Bordeaux : création d'un Tiers Lieux avenue pour 169 000 euros TTC.

Les plans de financements seront transmis aux financeurs à l'appui de devis ou de pièces administratives et techniques de marchés publics. Ces plans permettront de solliciter les financements aux taux et montants les plus élevés.

Les financeurs souhaitent que la mairie formalise sa demande de subvention et que le conseil municipal autorise Madame le maire à demander une subvention.

Ceci étant exposé,

**Vu le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2024 présenté au conseil municipal du 24 novembre 2023,**

**Vu le budget primitif 2024,**

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

***- d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions aux taux et montants les plus élevés pour le financement des projets municipaux inscrits au budget primitifs 2024 auprès de tous les financeurs potentiels***

Pour extrait conforme

Signé numériquement à Saint Jean de Braye,  
le mardi 26 décembre 2023

Pour le Maire, Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales

